



Balade pédestre

La balade des étangs

CHAMPLEMY

Office de tourisme

LA CHARITE-SUR-LOIRE

Bertranges - Val de Nièvre

www.lacharitesurloire-tourisme.com

La balade des étangs



Église Saint-Maurice et son caquetoire

Construite par le comte François II de la Rivière entre 1590 et 1595, elle est de style gothique. De plan rectangulaire, elle est composée d'une nef unique qui débouche sur un chœur au chevet plat surmonté d'une flèche centrale couverte d'ardoise. L'entrée principale se fait par un petit porche à charpente dont les montants reposent sur le mur entourant ce porche. Plus communément appelé « caquetoire », c'est ici, au sec et à l'abri des intempéries que les fidèles de la messe se retrouvaient pour « caqueter » (bavarder, jaser). Le « caquet » de certains paroissiens répandait les nouvelles locales.



▼ Champlemy

- Cette balade autour de Champlemy vous fera découvrir des forêts de feuillus, de résineux et les étangs dont l'harmonie de couleurs change au gré des saisons. Sangliers, écureuils et oiseaux sont les hôtes de ces bois. Sous un manteau de brume ou sur un tapis de feuilles d'or, plongez dans cette parenthèse enchantée...
- 1 De la place de la Halle, traversez la D 977 au passage piéton pour descendre la rue de la poste en direction de La Cour. Vous êtes sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Descendez la rue de La Grande Fontaine et laissez la rue du Moulin sur votre droite. Au rond-point, prenez à droite. À ce moment vous pouvez découvrir le charmant lavoir du village sur la gauche. Remontez la ruelle et rejoignez la D 127.
 - 2 Prenez à gauche puis tournez à la première à droite dans le chemin rural de Bourras l'Abbaye.
 - 3 À la route, continuez à droite pendant 200 mètres. Au croisement suivant, obliquez à gauche dans la sommière de l'étang du Bois (parcelles n°28-29). Continuez jusqu'à atteindre la D 253.
 - 4 À ce moment tournez à droite, passez l'étang du Bois sur votre gauche et poursuivez pendant 1,3 km.
 - 5 Tournez dans le chemin à gauche, vous retrouvez le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Traversez deux petits ponts et profitez à ce moment de superbes vues sur l'étang de la Ferrauderie. Juste après, poursuivez dans le petit chemin en face et continuez jusqu'à atteindre la forêt de résineux de Charnouveau.
 - 6 Au carrefour, tournez à gauche dans le chemin rural de la Ferrauderie à Montassé. Poursuivez pendant 1,7 km.
 - 7 Vous arrivez sur une place, prenez le petit passage en face (GR 654). Vous arrivez face à un champ, tournez à droite. Descendez ce chemin de terre jusqu'à arriver à la route.
 - 8 Tournez à gauche, passez le hameau des Couées. Au croisement, prenez à gauche, traversez la rivière Nièvre et reprenez le même itinéraire qu'à l'aller. Terminez par la découverte de l'église.



- Point de vue remarquable
- Lavoir
- Table de pique-nique
- Édifice religieux remarquable

Distance : 9,5 km

Durée : 2h30

Difficulté : facile

Couleur du balisage : **jaune**

Départ : Champlemy,
place de la Halle



RECOMMANDATIONS

Il est conseillé :

- De porter un équipement adapté, si possible d'une couleur claire ou réfléchissante. De prendre des chapeaux par beau temps,
- D'emporter de l'eau et de la nourriture pour reprendre quelques forces pendant l'effort. D'être prudent en ne buvant pas l'eau des ruisseaux, une eau claire ne signifie pas une eau potable, les animaux ont pu souiller les cours d'eau,
- D'informer vos proches de votre lieu de randonnée et, dans la mesure du possible, de ne pas marcher seul ou s'assurer qu'une personne sait où vous vous trouvez et à quelle heure vous comptez revenir,
- De faire le bon choix : la randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez ?
- De respecter le tracé des sentiers et de ne pas tenter de raccourcis : le piétinement de la végétation peut rapidement dégrader un milieu et vous risquez de vous perdre,
- De rester discret : pensons aux autres et à la sérénité de la nature. Si la réglementation du site autorise la présence de votre chien, tenez-le en laisse. Il pourrait provoquer des dommages sur la faune sauvage ou la déranger,
- D'éviter les feux, notamment dans les zones à risques, les milieux couverts (forêts) peuvent s'enflammer très rapidement.



Respecter les règles de certains lieux :

Forêt domaniale des Bertranges : il s'agit d'une forêt de production, des hommes y travaillent et des engins y circulent. Ils ont la priorité. La circulation automobile est réglementée. Veuillez respecter les zones interdites à la motorisation.

À savoir :

Certains sentiers nécessitent de se renseigner à la mairie concernant les jours et horaires de chasse (généralement d'octobre à mars). Certains sentiers peuvent présenter des passages boueux en période de pluie.

Les informations contenues dans cette fiche peuvent varier avec le temps. En aucun cas, la responsabilité de l'office de tourisme, des collectivités ou leurs représentants en cas d'accident, d'anomalie ou de changement sur le parcours, ne pourrait être engagée. Si vous constatez une ou plusieurs anomalies sur un sentier, sachez que la FFRP propose un dispositif « Eco-veille » qui permet d'alerter et de référencer le problème rencontré.

<http://nievre.ffrandonnee.fr/>
ou <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Cette fiche est offerte par l'office de tourisme. Retrouvez l'ensemble des parcours pédestres de la destination les Bertranges dans les brochures disponibles dans nos lieux d'accueil. Prix 6 € l'unité.



À La Charité-sur-Loire - 5, place Sainte-Croix - 58400 La Charité-sur-Loire
Tél. : 03 86 70 15 06 - contact@lacheritesurloire-tourisme.com

À Prémercy - Tour du château - 58700 Prémercy
Tél. : 03 86 37 99 07 - o.t.premery@gmail.com

À Guérigny - Site des Forges Royales - 58130 Guérigny
Tél. : 06 43 45 20 51 - o.t.guerigny@gmail.com

www.lacheritesurloire-tourisme.com



Travail technique effectué par l'OT La Charité-sur-Loire - Bertranges - Val de Nièvre avec le soutien du chantier d'insertion et de la Communauté de communes Les Bertranges.